

Nos réf. : 5 SA
Guéret, le 26 janvier 2015

Communiqué de presse de l'AMAC

Le Conseil d'administration de l'Association des Maires et Adjointes de la Creuse, réuni le jeudi 22 janvier, a décidé à l'unanimité des membres présents :

- d'étudier très rapidement les conditions de dépôt d'un recours contre le décret d'utilité publique du 2 janvier concernant la LGV Limoges-Poitiers,
- de s'opposer fermement à la proposition de carte scolaire qui vise à supprimer 9 postes pour l'année 2015-2016.

L'AMAC souhaite que la baisse des effectifs (18 élèves) ne soit pas utilisée pour dégrader le service public de l'éducation mais bien pour l'améliorer comme le déclare Madame la ministre de l'Education nationale.

Elle réclame le maintien des moyens actuels afin que soit assuré dans de meilleures conditions le remplacement des professeurs des écoles en formation ou absents et le soutien aux élèves en difficulté.

Une fois de plus c'est la logique comptable qui prévaut au détriment de la qualité de l'enseignement, l'AMAC s'oppose avec force à cette vision de l'enseignement.